

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL D'OISE

Janvier 2009 - n° 1 du 9 janvier 2009
publié le 9 janvier 2009

Préfecture du Val d'Oise
Direction du Pilotage de l'Action Interministérielle
Bureau de la Coordination Interministérielle
Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

☎ 01 34 20 29 39
☒ 01 34 24 06 87
mél : courrier@val-doise.pref.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture et sous-préfectures
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.pref.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL D'OISE - CABINET

Service interministériel de défense et de protection civiles

Arrêté n° 08-0043 en date du 31 Mars 2008 portant approbation du plan particulier d'intervention relatif au site de la société de manutention de carburant d'aviation de Chennevières-les-Louvres 001

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE LA CITOYENNETE

Bureau de la citoyenneté

Arrêté en date du 20 Novembre 2008 instituant des commissions de recensement des votes aux élections prud'homales du 03 décembre 2008 003

Arrêté en date du 10 Decembre 2008 établissant la liste des candidats élus à l'issue des élections prud'homales du 03 décembre 2008 006

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Bureau de la dynamique des territoires et de l'intercommunalité

Arrêté n° 2008-338-5 en date du 3 Decembre 2008 interpréfectoral portant adhésion de la commune de Servon (77) pour les compétences afférentes à la distribution publique de gaz et d'électricité au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) 014

Arrêté n° 335/DRCL/2008 en date du 11 Decembre 2008 interpréfectoral portant adhésion de Coignières, Gambais, Saint-Nom-la-Bretèche, La Hauteville et Villepreux au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) 016

Arrêté n° 09-02 en date du 6 Janvier 2009 modifiant l'arrêté n° 07-140 du 4 octobre 2007 portant renouvellement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur 018

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service des politiques médico-sociales

Arrêté n° 2008-1877 en date du 29 Decembre 2008 autorisant la SA Médina France sise 39 rue du Gouverneur Félix Eboué - 92130 Issy les Moulineaux à créer un EHPAD de 120 places réparties en 117 places d'hébergement permanent et 3 places d'hébergement temporaire et un accueil de jour de 6 places, Chemin de Cormeilles - 95130 Franconville 020

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Service de l'eau, de la forêt et de l'environnement

Arrêté n° 2009-8714 en date du 9 Janvier 2009 suspendant l'exercice de la chasse de certaines espèces de gibier dans le département du Val d'Oise 022

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

Décision en date du 12 Decembre 2008 de délégation donnée à Mme Nathalie LASMARRIGUES aux fins de prendre toutes mesures, et notamment l'arrêt temporaire de travaux en cas d'exposition à un risque grave et imminent, et d'autoriser la reprise des travaux après vérification - secteur géographique 8ème section d'inspection du travail du département du Val d'Oise 023

Décision en date du 12 Decembre 2008 de délégation donnée à Mme Fatima BAIBOU aux fins de prendre toutes mesures, et notamment l'arrêt temporaire de travaux en cas d'exposition à un risque grave et imminent, et d'autoriser la reprise des travaux après vérification - secteur géographique 8ème section d'inspection du travail du département du Val d'Oise 024

Décision en date du 12 Decembre 2008 de délégation donnée à Mme Ilana LEROY-CHINSKY aux fins de prendre toutes mesures, et notamment l'arrêt temporaire de travaux en cas d'exposition à un risque grave et imminent, et d'autoriser la reprise des travaux après vérification - secteur géographique 8ème section d'inspection du travail du département du Val d'Oise 025

Arrêté en date du 6 Janvier 2009 fixant la liste des conseillers du salarié 026



PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

ARRETE N° 080043 DU 31 MARS 2008 PORTANT APPROBATION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION RELATIF AU SITE DE LA SOCIETE DE MANUTENTION DE CARBURANT D'AVIATION DE CHENNEVIERES-LES-LOUVRES

LE PREFET DU VAL D'OISE

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu la directive n°1996-82 du 9 décembre 1996 (dite SEVESO II) du Conseil des Communautés Européennes, concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses ;
- Vu le code de l'environnement notamment ses articles L.124-1 à L.124-8, L.125-1, L.125-2, R.124-1, R.125-1 et R.125-9 à R.125-14 ;
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- Vu le décret n°1990-918 du 11 octobre 1990 modifié relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, pris en application de l'article L.125-2 du code de l'environnement ;
- Vu le décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu le décret n°2005-1269 du 12 octobre 2005 relatif au code d'alerte national et aux obligations des services de radio et de télévision et des détenteurs de tout autre moyen de communication au public et pris en application de l'article 8 de la loi de modernisation civile ;
- Vu la circulaire ministérielle du 09 novembre 1989 relative aux installations classées pour l'environnement ;
- Vu la circulaire ministérielle du 30 décembre 1991 relative à l'articulation entre le plan opérationnel interne et les plans d'urgence ;
- Vu la circulaire du 31 janvier 2007 relative aux études de danger des dépôts de liquides inflammables ;
- Vu la circulaire du 23 juillet 2007 relative à l'évaluation des risques et des distances d'effets autour des dépôts de liquides inflammables et des dépôts de gaz inflammables liquéfiés ;
- Vu l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux informations nécessaires à l'élaboration de plan particulier d'intervention pris en application de l'article 4 du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 ;
- Vu l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif à la consultation du public sur le projet de plan particulier

d'intervention de certaines installations pris en application de l'article 8-II du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2006 relatif à l'information des populations pris en application de l'article 9 du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 ;

Vu l'étude de dangers du 11 avril 2006 complétée le 30 mars 2007 ;

Vu les observations recueillies lors de la procédure réglementaire de consultation du public du 22 décembre 2007 au 22 janvier 2008 ;

Vu l'avis de l'exploitant de l'établissement SMCA

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1er : Le plan particulier d'intervention joint au présent arrêté, est approuvé et immédiatement applicable en cas d'accident majeur survenant à la Société S.M.C.A. à CHENNEVIERES-LES-LOUVRES et débordant les limites de l'établissement.

Article 2 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, monsieur le sous-préfet de SARCELLES, madame le maire de CHENNEVIERES-LES-LOUVRES, monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie, monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, monsieur le directeur du service d'aide médicale urgente, monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, monsieur le directeur départemental de la sécurité publique, monsieur le directeur de la société S.M.C.A. de Chennevières-les-Louvres, le chef du service interministériel de défense et de protection civiles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 31 MAR. 2008

LE PREFET



Paul-Henri TROLLÉ

002



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DES
LIBERTES PUBLIQUES

Cergy-Pontoise, le

Bureau de la Citoyenneté

ARRÊTÉ

Instituant des commissions de recensement des votes ELECTIONS PRUD'HOMALES DU 03 DECEMBRE 2008

LE PREFET DU VAL D'OISE,

**OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code du Travail et notamment ses articles D. 1441-157 à D. 1441-163 ;

VU le décret n° 2007-1623 du 16 novembre 2007, fixant la date des prochaines élections prud'homales;

VU Les désignations du Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles;

SUR proposition du Secrétaire Général du Val d'Oise

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : En vue des élections prud'homales du 03 décembre 2008, il est institué trois commissions de recensement des votes qui se composent comme suit:

.../...

Commission compétente pour le recensement des votes pour le Conseil de Prud'hommes de Cergy-Pontoise

- | | |
|--|-------------------|
| - Un magistrat de l'ordre judiciaire | Président |
| - Le maire de Cergy ou son représentant | Membre |
| - un conseiller municipal de la ville de Cergy | Membre |
| - un membre du personnel de la ville de Cergy | Secrétaire |

Commission compétente pour le recensement des votes pour le Conseil de Prud'hommes d'Argenteuil

- | | |
|--|-------------------|
| - Un magistrat de l'ordre judiciaire | Président |
| - Le maire d'Argenteuil ou son représentant | Membre |
| - un conseiller municipal de la ville d'Argenteuil | Membre |
| - un membre du personnel de la ville de d'Argenteuil | Secrétaire |

Commission compétente pour le recensement des votes pour le Conseil de Prud'hommes de Montmorency

- | | |
|--|-------------------|
| - Un magistrat de l'ordre judiciaire | Président |
| - Le maire de Montmorency ou son représentant | Membre |
| - un conseiller municipal de la ville de Montmorency | Membre |
| - un membre du personnel de la ville de Montmorency | Secrétaire |

.../...

ARTICLE 2: Les commissions se réuniront en Préfecture du Val d'Oise – 10 avenue Bernard Hirsch, 95010 CERGY-PONTOISE - le 03 décembre 2008.

ARTICLE 3: Les travaux des commissions ne sont pas publics. Toutefois, chaque liste peut désigner **48 heures au moins avant le jour du scrutin**, un représentant qui assiste avec voix consultative aux opérations de la commission, conformément aux dispositions de l'article D 1441-159 du code du travail.

ARTICLE 4: Le Secrétaire Général du Val d'Oise, les Présidents des commissions de recensement des votes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 20 NOV. 2008

LE PREFET

Pour le Préfet,
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Pierre LAMBERT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DES
LIBERTES PUBLIQUES
ET DE LA
CITOYENNETE

Cergy-Pontoise, le

Bureau de la Citoyenneté

ARRÊTÉ

**établissant la liste des candidats élus à l'issue des
élections prud'homales du 3 décembre 2008**

**LE PREFET DU VAL D'OISE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE DU MERITE**

VU le code du travail ;

VU le décret n°2007-1623 du 16 novembre 2007 fixant la date des prochaines élections prud'homales ;

VU le décret n°2008-515 du 29 mai 2008 fixant la composition des conseils de prud'hommes ;

CONSIDERANT les résultats des élections prud'homales qui ont eu lieu le 3 décembre 2008 ;

CONSIDERANT les procès verbaux établis par la commission de recensement ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'issue des élections prud'homales générales qui ont eu lieu le 3 décembre 2008, les candidats élus pour les trois conseils de prud'hommes sont les suivants :

006

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CERGY-PONTOISE

Collège SALARIÉ

Section Activités Diverses

Caroline PICCIANO (FO)
Christine FONTAINE RENAUX (CFDT)
Gérard GOUVERNET (CFDT)
Jean-Nicolas PERQUIN (CGT)
Lamine TRAORE (CGT)
Viviane REUS (CGT)
Ariel TRANCHANT (CFTC)

Section Commerce

Laurent GIBEAUX (FO)
Eric GUINAMANT (FO)
José TURQUET (CFDT)
Anita GUIGNARD (CFDT)
Pascal FREYBURGER (CFDT)
Gérard BALC'HOU (CGT)
Isabelle MAUZAT (CGT)
Régis PIERSON (CGT)
Alain LANOE (CGT)
Christelle POTIER (CFTC)

Section Agriculture

Henri DARUL (FO)
Yannick OUDET (CFE-CGC Le + Syndical)
Michèle DORMOY (CFDT)
Christian SOUVRAY (CGT)
Paul AUGOT (CGT)

Section Industrie

Christian GIRAULT (FO)
Claude CANO (CFE-CGC Le + Syndical)
Pascal SANNA (CFDT)
Jean-Michel DE LORENZI (CFDT)
Jean-Luc BOUILLE (CGT)
Jean-Michel CORMON (CGT)
Thierry CAUX (CGT)

Section Encadrement

Philippe DELAUNAY (CFE-CGC Le + Syndical)
Nadine SIFFERT (CFE-CGC Le + Syndical)
Christophe BIGNIER (CFE-CGC Le + Syndical)

Luc VIGOUROUX (CFE-CGC Le + Syndical)
Claude DELALANDE (CFDT)
Laurence MEVEL (CFDT)
Jean-Louis ARAIGNON (CFDT)
Malika ABBADI (CGT)
Christophe GROS (UGICA-CFTC)

Collège EMPLOYEUR

Section Activités Diverses

Guy PLASSAIS (Employeurs de l'économie sociale)
Jean-Pierre ZOLOTAREFF (Employeurs de l'économie sociale)
Claude BASSET (Union pour le droit des employeurs)
Marie ANTUNES (Union pour le droit des employeurs)
Alain VANDANEIGEN (Union pour le droit des employeurs)
Romain LEMAIRE (Union pour le droit des employeurs)
Alain TROUDE (Union des employeurs indépendants et des professions libérales CIDUNATI-CNDI)

Section Commerce

Roland RIBAUT (Union pour le droit des employeurs)
Bernard BERTHIER (Union pour le droit des employeurs)
Joëlle VOITON (Union pour le droit des employeurs)
Pascal PROGNON (Union pour le droit des employeurs)
Danielle SEDILLOT (Union pour le droit des employeurs)
Christian GRIE (Union pour le droit des employeurs)
Guy SAKELARIO (Union pour le droit des employeurs)
Patrick VARAUT (Union pour le droit des employeurs)
Marc ELALOUF (Union des employeurs indépendants et des professions libérales CIDUNATI-DNDI)
Yvette GEMY (Union des employeurs indépendants et des professions libérales CIDUNATI-CNDI)

Section Agriculture

Christian PAUL (Union pour le droit des employeurs)
Bertrand LEGRAND (Union pour le droit des employeurs)
Bernard HEQUET (Union pour le droit des employeurs)
Christiane CHATELAIN (Union pour le droit des employeurs)
Laurent DESMIDT (Union pour le droit des employeurs)

Section Industrie

Bernard MIRABEAU (Union pour le droit des employeurs)
Yann SEVERINI (Union pour le droit des employeurs)
Pierre MONTI (Union pour le droit des employeurs)
Isabelle FLON DROESCH (Union pour le droit des employeurs)

Marc DUCARDONNET (Union pour le droit des employeurs)
Gérard VILLETTE (Union pour le droit des employeurs)
Yann CAMARD (Union pour le droit des employeurs)

Section Encadrement

Louis-François COLBOC (Union pour le droit des employeurs)
Gérard MARIVIN (Union pour le droit des employeurs)
Jean-Louis THIL (Union pour le droit des employeurs)
Jean BANETTE (Union pour le droit des employeurs)
Jean PELLETIER (Union pour le droit des employeurs)
Patrick MARIEN (Union pour le droit des employeurs)
Michel ALEXEEF (Union pour le droit des employeurs)
Marie-Thérèse DI VITANTONIO (Union pour le droit des employeurs)
Sylvaine BURON (Union pour le droit des employeurs)

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE MONTMORENCY

Collège SALARIÉ

Section Activités Diverses

Didier BERTRAND (FO)
Philippe DECLERCQ (UNSA)
Moïse GERMANY (CFDT)
Nicole GALLO (CFDT)
Claude LE GRAND (CGT)
Rose-Marie GIRARDI (CGT)
Lambert BOSPHORE (CGT)
Thérèse BERFROI (CGT)

Section Commerce

Didier CORETTE (FO)
Gilbert LI (FO)
Laurence CAPOBIANCO (CFE-CGC Le + Syndical)
Hubert HUGON (UNSA)
Françoise MARCHAND (CFDT)
Myriam COUDRIN (CFDT)
Amour ARMET (CFDT)
Ouaiba PRADEAU (CGT)
Pierre CHAZAL (CGT)
Fuaad BEN ESSAID (CGT)
Victor MERINERO (CGT)
Jean-Michel VALO (CGT)
Sabah NIDE (CGT)
Jean-Jacques FLAHAUT (CFTC)

Section Industrie

Albin CAUT (FO)
Jacky VASSEUR (FO)
Patrick BRETEUIL (FO)
Jean-Luc LELONG (CFDT)
Carlos DIAS GONCALVES(CFDT)
Isabelle SAFARI (CGT)
Patrice TELLIER (CGT)
Patrick LE DALL (CGT)
Jacques GARNIER (CGT)
Stéphanie ALEXANDRE (CGT)
Jean-Claude MANSART (CGT)
Eric SEKKAI (CFTC)

Section Encadrement

Patrice RIGAL ANSOUS (FO Cadres)
Georges LARTIGUE (CFE-CGC Le + Syndical)
Jean-François DEMAREZ (CFE-CGC Le + Syndical)
Francis BONNIER (UNSA)
Jean-Marc DELLAPINA (CFDT)
Michèle KERVOEL (CFDT)
Gisèle CILLARD (CGT)
Michel PERROT (CGT)
Philippe MARTIN (UGICA-CFTC)

Collège EMPLOYEUR

Section Activités Diverses

François DELACOURT (Employeurs de l'économie sociale)
Jeanne POUYES (Employeurs de l'économie sociale)
Rainer DOUMONT (Employeurs de l'économie sociale)
Gérard FRIEDMANN (Union pour le droit des employeurs)
Sophie TANKERE (Union pour le droit des employeurs)
Nicole FERNIER (Union pour le droit des employeurs)
François MARSAUD (Union pour le droit des employeurs)
Michel JONQUERES (Union pour le droit des employeurs)

Section Commerce

Jean-Benoit DAVID (Union pour le droit des employeurs)
François REGNIER (Union pour le droit des employeurs)
Franck AMAT (Union pour le droit des employeurs)
Véronique BRANDLI (Union pour le droit des employeurs)
Daniel FERERES (Union pour le droit des employeurs)
Bernadette GERMAIN (Union pour le droit des employeurs)
Pierre GOLDET (Union pour le droit des employeurs)

Jacques LAPORTERIE (Union pour le droit des employeurs)
Marie-Laure POULY (Union pour le droit des employeurs)
Pascal TISSERAND (Union pour le droit des employeurs)
Giuliana CALLIGARO (Union pour le droit des employeurs)
Christian LE LAN (Union pour le droit des employeurs)
Jean-Claude IMPENS (Union pour le droit des employeurs)
Emiliano GARCIA CARTAS (Union pour le droit des employeurs)

Section Industrie

Eric THERRY (Union pour le droit des employeurs)
Jean-Pierre DUBRAY (Union pour le droit des employeurs)
Marcel FOUBERT (Union pour le droit des employeurs)
Jean-Jacques BARRETTARA (Union pour le droit des employeurs)
Philippe BERTRAND (Union pour le droit des employeurs)
Eric LAGNIEL (Union pour le droit des employeurs)
Danielle SAWAYA (Union pour le droit des employeurs)
Sylvie VINCENT (Union pour le droit des employeurs)
Jean BACHMANN (Union pour le droit des employeurs)
Jean-Luc SAUSSOIS (Union pour le droit des employeurs)
Alain ROUGET (Union pour le droit des employeurs)
Alain MONTGAUDON (Union pour le droit des employeurs)

Section Encadrement

Michèle DELSAUX (Union pour le droit des employeurs)
Chantal BERTON (Union pour le droit des employeurs)
Claire HAUTIN (Union pour le droit des employeurs)
Jean HUSSENET (Union pour le droit des employeurs)
Jean-Charles VOISIN (Union pour le droit des employeurs)
Eliane DEPREELE (Union pour le droit des employeurs)
Thierry VOIRIOT (Union pour le droit des employeurs)
Laurence RATHIER (Union pour le droit des employeurs)
Jean-Michel THIRARD (Union pour le droit des employeurs)

CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'ARGENTEUIL

Collège SALARIÉ

Section Activités Diverses

Philippe MANGIN (FO)
Denise PAPIN (CFDT)
Wilfried GARRET (CGT)
Claudine GAY (CGT)

Section Commerce

Jean-Marie JEUDANE (FO)
Jean-Jacques DESCAZAUX (CFDT)
José VELASCO FERNANDEZ (CGT)
Gilles VALCKE (CGT)
Marc HERRMANN (CGT)
Patrick DEMAY (CGT)

Section Industrie

Béatrice HERVE (FO)
Jacques DARRACQ (CFDT)
Yannick COUDERCHON (CGT)
Julien COURTEAU (CGT)
Martial OURLE (CGT)
Eddy GERVELAS (CGT)
Pierre BOWEN (CGT)

Section Encadrement

Michel MANCHET (CFE-CGC Le + Syndical)
Francis GODFROY (CFE-CGC Le + Syndical)
Isabelle SCHMITT (CFDT)
Jean-Pierre MERCIER (CGT)

Collège EMPLOYEUR

Section Activités Diverses

Marie-Pierre MAYNADIER (Employeurs de l'économie sociale)
Jean-Marc PIRON (Employeurs de l'économie sociale)
Jean-Pascal LAURIN (Union pour le droit des employeurs)
Christian COUILLARD (Union pour le droit des employeurs)

Section Commerce

Gaël LE FAOU (Union pour le droit des employeurs)
Lionel REGEARD (Union pour le droit des employeurs)
Boris SCHNEERSON (Union pour le droit des employeurs)
Bénédicte MAINE (Union pour le droit des employeurs)
Christine ROQUES (Union pour le droit des employeurs)
Hervé GERLIER (Union pour le droit des employeurs)

Section Industrie

Jean-Marie BRANDEBOURG (Union pour le droit des employeurs)
Jean-Jacques JOLLY (Union pour le droit des employeurs)
Angelo BORTOLOT (Union pour le droit des employeurs)
Sylvie ESCOBAR (Union pour le droit des employeurs)

Jean-Pierre CLAIR (Union pour le droit des employeurs)
Djamel LABBADI (Union pour le droit des employeurs)
Denis DESSEAUX (Union pour le droit des employeurs)

Section Encadrement

Jacques MEUNIER (Union pour le droit des employeurs)
Jean-William WATTEL (Union pour le droit des employeurs)
Arnaud GOFFARD (Union pour le droit des employeurs)
Hervé GEROLAMI (Union pour le droit des employeurs)

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise, les Présidents des conseils de prud'hommes de Cergy-Pontoise, de Montmorency et d'Argenteuil, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Cergy-Pontoise, le 10 DEC. 2008

Le Préfet



Paul-Henri TROLLE

PRÉFECTURE DE PARIS

PREFECTURE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

PREFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE
PREFECTURE DES YVELINES
PREFECTURE DE L'ESSONNE
PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
PREFECTURE DU VAL D'OISE

Arrêté N° 2008-338-5 du 3 décembre 2008

portant adhésion de la commune de Servon (77)
pour les compétences afférentes à la distribution publique de gaz et d'électricité
au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France « SIGEIF »

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,

Le préfet de la Seine-et-Marne,
La préfète des Yvelines,
Le préfet de l'Essonne,
Le préfet des Hauts-de-Seine,
Le préfet de la Seine-Saint-Denis,
Le préfet du Val-de-Marne,
Le préfet du Val-d'Oise,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-18 concernant les conditions d'adhésion de nouvelles communes à un syndicat de communes ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 13 février 1934 autorisant la création du syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 4 juin 1987 autorisant la modification de la dénomination du syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz en « syndicat des communes d'Ile-de-France pour le gaz » ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 29 mars 1994 autorisant les modifications statutaires portant extension des compétences à l'électricité et le changement de dénomination du syndicat des communes d'Ile-de-France pour le gaz en « Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France » ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 8 juin 2001 autorisant les modifications statutaires portant adoption des modalités législatives nouvelles relatives à l'intercommunalité, et extension des compétences en matière d'occupation du domaine public communal, de communication électronique, de télécommunications, de radiodiffusion, de vidéocommunication, de sécurité et de protection de l'environnement ;

Vu la délibération n° 08-09 du comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France du 11 février 2008 donnant un avis favorable à l'adhésion de la commune de Servon (Seine-et-Marne) pour les deux compétences afférentes à la distribution publique de gaz et d'électricité;

Vu la lettre du 13 mars 2008 notifiant cette délibération aux maires des communes syndiquées ;

Vu l'absence d'opposition des conseils municipaux des communes membres ;

Considérant que les conditions de majorités requises sont remplies,

Arrêtent :

Art. 1^{er} : La commune de Servon (Seine-et-Marne) est admise à adhérer, pour les deux compétences afférentes à la distribution publique de gaz et d'électricité, au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France.

Art. 2 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, les secrétaires généraux des préfectures de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise, des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et inséré au recueil des actes administratifs de chacune de ces préfectures.

Pour Ampliation

Fait à Paris, le **3 DEC. 2008**

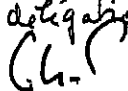
Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris et par délégation,
le préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris
Le directeur de l'Administration

La chef du bureau
des affaires juridiques


Laurence GOUTARD-CHAMOIX

Le préfet du département
de la Seine-et-Marne

*pour le préfet et par délégation
le sous-préfet, Directeur
de Cabinet
Secrétaire Général par
interim.*

 Philippe PORTAL

Le préfet du département
de l'Essonne

Le Secrétaire Général

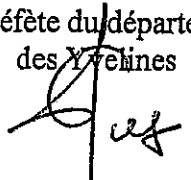
Nichel AUBOUIN

Le préfet du département
de la Seine-Saint-Denis

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture

Serge MORVAN

La préfète du département
des Yvelines


P/0 Le préfet du département
des Hauts-de-Seine

LE DIRECTEUR DE CABINET

Jostane CHEVALIER

Le préfet du département
du Val-de-Marne

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Jean-Luc NEVACHE

Le préfet du département
du Val-d'Oise

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

015

Pierre LAMBERT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES YVELINES

ARRETE N° 335 /DRCL/ 2008/ du 11 DEC. 2008

Portant adhésion de Coignièrès, Gambais, Saint Nom la Bretèche, La Hauteville et Villepreux
au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY)

LE PREFET DU VAL D'OISE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LA PRÉFÈTE DES YVELINES
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'article L.5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2000 portant création du syndicat mixte « syndicat
d'électricité des Yvelines » (SEY) »,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2003 portant modification des statuts du SEY,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2004 portant adhésion des communes de Bailly,
Buc, Limay, Achères, Jouars-Pontchartrain, Toussus le Noble et du SIVOM de la région de
Montfort l'Amaury,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2004 portant adhésion des communes de Plaisir,
Noisy le Roi, Chateaufort et du syndicat intercommunal d'électricité de Conflans Saint
Honorine,

VU l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2005 portant adhésion de la commune de
Villiers Saint Frédéric,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2006 portant adhésion de la commune de
Thiverval-Grignon,

Vu l'arrêté interpréfectoral des 13 et 20 février 2007 portant modification des statuts
et changement de dénomination en Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY),

Vu l'arrêté interpréfectoral du 22 juin 2007 portant adhésion de communes de Beynes
et les Clayes sous Bois,

.../...

Vu l'arrêté interpréfectoral du 11 juin 2008 portant adhésion des communes de Gargenville, Gambaiseuil, Feucherolles, Chavenay, Vaux sur Seine, Rambouillet, du Syndicat intercommunal d'électricité de Montfort l'Amaury (SIEMA) et du Syndicat intercommunal d'électricité de la région de Villennes sur Seine (SIRE),

Vu la délibération du Comité syndical du SEY du 11 février 2008 acceptant l'adhésion des communes de Coignièrès, Gambais, Saint Nom la Bretèche, La Hauteville et de Villepreux ;

Considérant que les conditions prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales sont remplies pour ces collectivités,

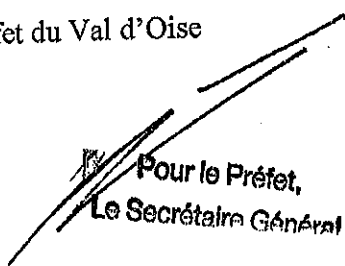
- A R R E T E N T -

Article 1 : Les communes de Coignièrès, Gambais, Saint Nom la Bretèche, La Hauteville et Villepreux sont autorisées à adhérer au Syndicat d'Energie des Yvelines pour l'exercice de la compétence « électricité ».

Article 2 : En application des dispositions des articles R 421- 1 et R 421-5 du Code de la juridiction administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Les Secrétaires Généraux du Val d'Oise et des Yvelines, le Président du SEY, les maires des communes adhérentes , le Trésorier Payeur Général des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures du Val d'Oise et des Yvelines.


Le Préfet du Val d'Oise


Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Pierre LAMBERT

La Préfète des Yvelines

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Philippe VIGNES

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Cergy-Pontoise, le

Bureau de la Dynamique
des Territoires et de
l'Intercommunalité

SH

ARRETE N° A 09-02 MODIFIANT L'ARRETE N° 07-140 DU 4 OCTOBRE 2007 PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE CHARGEE D'ETABLIR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Le Préfet du Val d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement, et notamment son livre 1er, titre II, sur l'information et la participation des citoyens;

VU le décret n°98-622 du 20 juillet 1998 et notamment l'article 2, relatif à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, modifié par le décret n°98-769 du 31 août 1998;

VU le décret n°2006-1740 du 23 décembre 2006 relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, de Loir-et-Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise;

VU l'arrêté n°98-154 du 4 novembre 1998 portant création de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le Val d'Oise;

VU l'arrêté n°07-140 du 4 octobre 2007 portant renouvellement de cette commission;

VU l'arrêté n° A 08-455 du 27 août 2008 modifiant l'article 2 de l'arrêté n°07-140 du 4 octobre 2007 portant renouvellement de cette commission ;

VU la lettre du Conseil Général du 5 décembre 2008 ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission de M. François PUPPONI de son mandat de Conseiller Général, lors de sa séance du 21 novembre 2008, il a été procédé à son remplacement au sein de diverses commissions et organismes extérieurs ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise,

... / ...

018

- ARRETE -

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté n° 07-140 du 4 octobre 2007, modifié par l'arrêté n° A 08-455 du 27 août 2008, portant renouvellement de la commission chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département du Val d'Oise est modifié selon les dispositions suivantes :

Un Conseiller Général :

- M. Youri MAZOU-SACKO, Conseiller Général de Sarcelles Nord Est, en tant que membre titulaire ;
- M. Patrick DECOLIN, Conseiller Général de Luzarches, en tant que membre suppléant ;

Article 2 : Le reste de l'arrêté demeure sans changement

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Une copie de cet arrêté sera adressé à chacun des membres de la commission.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 6 janvier 2009

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Pierre LAMBERT



Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité
Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Direction Générale Adjointe
Chargée de la Solidarité

Direction départementale
Des affaires sanitaires et sociales

ARRÊTÉ N° 2008 - 1877

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DU VAL D'OISE

LE PREFET DU VAL D'OISE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 312-1 à L 313-8, L 314-1 à L 314-12 et R 314 et suivants ;
- VU le code de la sécurité sociale et notamment son article L 162-21 ;
- VU la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie ;
- VU le décret n° 99-316 du 26 avril 1999 modifié par le décret n°2001-388 du 4 mai 2001, relatif aux modalités de tarification et de financement des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes ;
- VU les décrets n° 2001-1084, 2001-1085, 2001-1086 et 2001-1087 du 20 novembre 2001 portant application de la loi 2001-647 du 20 juillet 2001, relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie ;
- VU L'arrêté conjoint n°2007-982 du 17 août 2007 **autorisant** la SA Medica France sise 39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué – 92130 Issy les Moulineaux, à **créer partiellement** un EHPAD de **47 places d'hébergement permanent** sur les 126 places demandées réparties en 117 places d'hébergement permanent (dont 24 places d'hébergement permanent pour personnes désorientées), 3 places d'hébergement temporaire, et 6 places d'accueil de jour, dans la commune de Franconville, **sous réserve de la visite positive de conformité** ;
- Considérant** Que le projet est inscrit au le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2008-2011 ;
- Considérant** Que les crédits alloués au département du Val d'Oise pour l'année 2008 permettent de financer **30 places d'hébergement permanent** supplémentaires et **6 places d'accueil de jour** à compter du 1^{er} janvier 2008, et que les **crédits anticipés alloués pour l'année 2009** permettent le financement les **43 dernières places** d'hébergement (réparties en 40 places d'hébergement permanent et 3 places d'hébergement temporaire) à compter du 1^{er} janvier 2009, **sous réserve de la visite positive de conformité** ;
- SUR** proposition conjointe du Secrétaire général de la Préfecture du Département du Val d'Oise et du Directeur général des services départementaux du Conseil général du Val d'Oise ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} L'autorisation, visée à l'article 313-1 du code de l'action sociale et des familles, de créer un EHPAD de **120 places** réparties en **117 places d'hébergement permanent** (dont 24 places pour personnes désorientées) et **3 places d'hébergement temporaire**, et un **d'accueil de jour de 6 places**, Chemin de Cormeilles - 95130 Franconville, **est accordée** à la SA Medica France sise 39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué - 92130 Issy les Moulineaux.

Cet établissement est destiné à recevoir des personnes âgées de plus de 60 ans valides, semi valides ou dépendantes, des deux sexes.

Article 2 La capacité de l'EHPAD est de **120 places d'hébergement** dont **25 places** sont **habilitées** à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Article 3 L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée **sous réserve de la visite positive de conformité**, dans les conditions mentionnées à l'article L 313-6 du code de l'action sociale et des familles, à compter du : **1^{er} janvier 2009** pour **117 places d'hébergement permanent** (dont 24 places pour personnes désorientées), **3 places d'hébergement temporaire** et **6 places d'accueil de jour**.

Article 4 Cette autorisation est délivrée pour une durée de **15 ans à compter du résultat positif de la visite de conformité**.

Article 5 Au terme de cette période de 15 ans, l'autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction sauf si, au moins un an avant la date de renouvellement, l'autorité compétente, au vu de l'**évaluation externe** mentionnée à l'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles enjoint l'établissement de présenter dans un délai de six mois une demande de renouvellement.

Article 6 Toute autorisation est **caduque** si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de **trois ans** à compter de sa date de notification.

Article 7 Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

Article 8 Le Directeur Général des Services du Département du Val d'Oise, le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et dans un délai de quinze jours, affiché pendant un mois à la Préfecture de la Région Ile de France, à la Préfecture du Val d'Oise, à l'Hôtel du Département et à la Mairie de **FRANCONVILLE**

Fait à Cergy le, 29 DEC. 2008

17
Le Président du Conseil Général
du Val d'Oise

Vice-Président à l'Education

Gérard SEBAOUN

Le Préfet du Val d'Oise
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Pierre LAMBERT

021



PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

**ARRÊTE n° 2009 - 8714 suspendant l'exercice de la chasse
de certaines espèces de gibier dans le département du Val d'Oise**

LE PREFET DU VAL D'OISE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** les dispositions du code de l'environnement relatives à la chasse, et notamment son article R.424-3 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-8656 du 9 septembre 2008 modifié fixant les périodes d'ouverture de la chasse pour la campagne 2008-2009 dans le département du Val d'Oise ;
- VU** l'avis de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage en date du 8 janvier 2009 ;
- VU** l'avis de la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines en date du 8 janvier 2009 ;

CONSIDERANT les conditions météorologiques (froid, neige) ayant entraîné notamment le gel d'un grand nombre de plans d'eau et rendant certaines espèces de gibier d'eau et d'oiseaux de passage particulièrement vulnérables ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Val d'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - La chasse de toutes les espèces de gibier d'eau et d'oiseaux de passage (notamment bécasses et bécassines), à l'exception du pigeon ramier, est suspendue pour une durée de dix jours, soit du samedi 10 janvier 2009 à 00 h 00 au lundi 19 janvier à 24 h 00.

ARTICLE 2 - Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les communes par les soins des maires.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 9 janvier 2009

Le Préfet du Val d'Oise

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

022

Pierre LAMBERT



Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité



Direction Départementale du
Travail, de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle
du Val d'Oise

8ème Section

Immeuble Atrium
03 boulevard de l'Oise
95014 Cergy-Pontoise
Cedex

Téléphone : 01.34.35.49.88
Télécopie : 01.34.22.13.62

DELEGATION

Arrêt temporaire de travaux constituant pour les salariés une cause de danger grave et imminent

L'Inspecteur du Travail de la 8ème section du département du Val d'Oise,

VU les articles L.4731-1 à 4, R.4731-8, R.4731-13, R.4721-8, R.4723-2 et R.4723-6 du Code du Travail,

VU les articles L.8112-5, L.8113-1, L.8113-2, L.8113-4, L.8113-5 et L.8113-11 du Code du Travail,

VU la Décision de Madame la Directrice Départementale du Travail du Val d'Oise par intérim du 5 juin 2008 portant compétence territoriale des inspecteurs du travail du Val d'Oise,

VU l'arrêté du Ministre chargé du travail en date du 27 septembre 2004, portant affectation de Madame Nathalie LASMARRIGUES Contrôleur du Travail, dans le département du Val d'Oise,

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à Madame Nathalie LASMARRIGUES aux fins de prendre toutes mesures et notamment en prescrivant l'arrêt temporaire de la partie des travaux en cause, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés dont elle aura constaté qu'ils se trouvent exposés, sur un chantier du bâtiment et des travaux publics, soit à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement, soit à un risque lié aux opérations de confinement et de retrait d'amiante ;

Délégation est donnée à Madame Nathalie LASMARRIGUES, aux fins d'autoriser la reprise des travaux après vérification, lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent.

Article 2 :

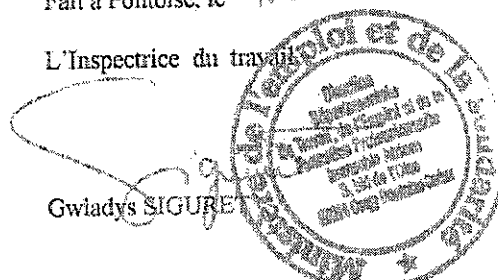
Cette délégation est applicable à tous les chantiers du bâtiment et des travaux publics ouverts ainsi qu'à tous les établissements exerçant une activité sur la commune de SARCELLES relevant de la 8ème section d'Inspection du Travail du département du Val d'Oise.

Fait à Pontoise, le 12 DEC. 2008

L'Inspectrice du travail

Gwladys SIGNURE

023





Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité



Direction Départementale du
Travail, de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle
du Val d'Oise

8ème Section

Immeuble Atrium
03 boulevard de l'Oise
95014 Cergy-Pontoise
Cedex

Téléphone : 01.34.35.49.88
Télécopie : 01.34.22.13.62

DELEGATION

Arrêt temporaire de travaux constituant pour les salariés une cause de danger grave et imminent

L'Inspecteur du Travail de la 8ème section du département du Val d'Oise,

VU les articles L.4731-1 à 4, R.4731-8, R.4731-13, R.4721-8, R.4723-2 et R.4723-6 du Code du Travail,

VU les articles L.8112-5, L.8113-1, L.8113-2, L.8113-4, L.8113-5 et L.8113-11 du Code du Travail,

VU la Décision de Madame la Directrice Départementale du Travail du Val d'Oise par intérim du 5 juin 2008 portant compétence territoriale des inspecteurs du travail du Val d'Oise,

VU l'arrêté du Ministre chargé du travail en date du 24 septembre 2007, portant affectation de Madame Fatima BAIBOU Contrôleur du Travail, dans le département du Val d'Oise,

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à Madame Fatima BAIBOU aux fins de prendre toutes mesures et notamment en prescrivant l'arrêt temporaire de la partie des travaux en cause, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés dont elle aura constaté qu'ils se trouvent exposés, sur un chantier du bâtiment et des travaux publics, soit à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement, soit à un risque lié aux opérations de confinement et de retrait d'amiante ;

Délégation est donnée à Madame Fatima BAIBOU, aux fins d'autoriser la reprise des travaux après vérification, lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent.

Article 2 :

Cette délégation est applicable à tous les chantiers du bâtiment et des travaux publics ouverts ainsi qu'à tous les établissements exerçant une activité sur la commune de SARCELLES relevant de la 8ème section d'Inspection du Travail du département du Val d'Oise.

Fait à Pontoise, le 12 DEC. 2008

L'Inspectrice du travail




Gwladys SIGURET



Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité



Direction Départementale du
Travail, de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle
du Val d'Oise

8ème Section

Immeuble Atrium
03 boulevard de l'Oise
95014 Cergy-Pontoise
Cedex

Téléphone : 01.34.35.49.88
Télécopie : 01.34.22.13.62

DELEGATION

Arrêt temporaire de travaux constituant pour les salariés une cause de danger grave et imminent

L'Inspecteur du Travail de la 8ème section du département du Val d'Oise,

VU les articles L.4731-1 à 4, R.4731-8, R.4731-13, R.4721-8, R.4723-2 et R.4723-6 du Code du Travail,

VU les articles L.8112-5, L.8113-1, L.8113-2, L.8113-4, L.8113-5 et L.8113-11 du Code du Travail,

VU la Décision de Madame la Directrice Départementale du Travail du Val d'Oise par intérim du 5 juin 2008 portant compétence territoriale des inspecteurs du travail du Val d'Oise.

VU l'arrêté du Ministre chargé du travail en date du 19 mars 2007, portant affectation de Madame Ilana LEROY-CHINSKY Contrôleur du Travail, dans le département du Val d'Oise.

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à Madame Ilana LEROY-CHINSKY aux fins de prendre toutes mesures et notamment en prescrivant l'arrêt temporaire de la partie des travaux en cause, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés dont elle aura constaté qu'ils se trouvent exposés, sur un chantier du bâtiment et des travaux publics, soit à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement, soit à un risque lié aux opérations de confinement et de retrait d'amiante ;

Délégation est donnée à Madame Ilana LEROY-CHINSKY, aux fins d'autoriser la reprise des travaux après vérification, lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent.

Article 2 :

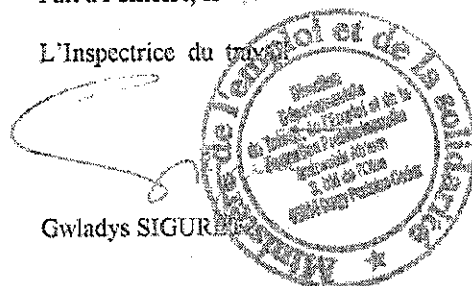
Cette délégation est applicable à tous les chantiers du bâtiment et des travaux publics ouverts sur les communes suivantes de la 8ème section d'Inspection du Travail du département du Val d'Oise ainsi qu'à tous les établissements exerçant une activité sur la commune de SARCELLES.

Fait à Pontoise, le 12 DEC. 2008

L'Inspectrice du travail

Gwladys SIGUREL

025





ARRETE

Direction Départementale du
 Travail, de l'Emploi et de la
 Formation Professionnelle
 du Val d'Oise

Section Centrale Travail
 Immeuble Atrium
 03 boulevard de l'Oise
 95014 Cergy-Pontoise Cedex

Téléphone : 01.34.35.48.57
 Télécopie : 01.34.22.13.62

Le Préfet du Val d'Oise, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU les articles L 1232-4, L 1232-7, L 1233-13, D 1232-4 à D 1232-12 du Code du Travail,

VU les arrêtés des 28 mai 1990, 21 juin 1991, 20 février 1992, 12 juillet 1993, 18 mai 1994, 04 mai 1995, 28 mai 1996, 02 avril 1997, 27 avril 1998, 29 avril 1999, 18 juin 2001, 27 mai 2003 et 30 mai 2005 portant désignation des personnes habilitées à venir assister le salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement,

VU l'arrêté du 08 novembre 2007 et les diverses modifications intervenues dans sa rédaction

VU l'arrêté du 10 décembre 2008 établissant la liste des candidats élus à l'issue des élections prud'homales du 3 décembre 2008,

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Val d'Oise,

ARRÊTÉ

Article 1 : La liste des personnes habilitées à venir assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise est modifiée comme suit, sont nommés :

Pour l'UNION DEPARTEMENTALE des SYNDICATS C.F.T.C.

Madame Véronique BALDE 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex UD : 01.30.32.76.22 06.71.59.05.93	Monsieur Eric BANLIN 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex UD : 01.30.32.76.22 06.71.64.40.61	Monsieur Birame CISSE 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex UD : 01.30.32.76.22 01.49.98.73.77
Madame Magdalena FERREIRA 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex UD : 01.30.32.76.22 01.44.93.09.25	Monsieur Patrick GRONIER 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex UD : 01.30.32.76.22 06.82.95.60.79	Madame Anne Marie JOVET 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex UD : 01.30.32.76.22
Monsieur David LANZA 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex UD : 01.30.32.76.22	Monsieur Allaoua MOUSSAOUI 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex UD : 01.30.32.76.22 06.37.57.65.75	Monsieur Nacer OUARET 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex UD : 01.30.32.76.22 06.03.03.44.30
Monsieur Eric PEAN 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex UD : 01.30.32.76.22	Monsieur Van PHAM 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex UD : 01.30.32.76.22 06.16.63.44.26	Monsieur Bernard RUELLOT 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex UD : 01.30.32.76.22 06.20.55.24.97

Pour l'UNION DEPARTEMENTALE des SYNDICATS C.G.T.

Madame Meissa ALLAL Animatrice commerciale 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.07.01.73.67	Monsieur Claude BOSSELET Ouvrier 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.21.13.21.05	Monsieur André BOUABDALLAH Agent administratif 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 01.34.23.24.75
Monsieur Thierry BRIET Employé 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 01.39.90.77.17	Monsieur Maximin COFFI COCOU Gestionnaire de stocks 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.15.61.15.38	Monsieur Michel COUACH Retraité 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.03.01.10.05
Monsieur Guy COUTEAU Retraité 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 01 39 86 43 71	Monsieur Ben EL AOURA Chauffeur de bus 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.80.15.36.16	Monsieur Alain HENRY Retraité 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.68.00.62.03
Madame Micheline JOHN Educatrice 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.59.68.34.12	Monsieur Mohand KHALDI Vendeur 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.80.42.80.16	Monsieur Vincent MESSAGER Ouvrier 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.84.18.31.80
Monsieur Jean-Claude MINISINI Kinésithérapeute 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 09.61.26.21.20	Monsieur Franço MURTAS Ouvrier 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.89.55.41.79	Monsieur Abdenour OUATMANI Employé 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.29.66.87.37
Madame Isabelle OULA Employée 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.70.48.89.62	Monsieur Laurent PAVIET Employé 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.23.64.02.39	Madame Séverine RONZEAUD 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.73.74.55.26
Monsieur Jean-Marie SULIS Educatrice spécialisée 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 01.30.40.12.66 01.48.45.90.15	Madame Odile TRABELSI Employée 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex 06.11.74.25.17	

Pour l'UNION DEPARTEMENTALE des SYNDICATS F.O.

Monsieur Claude ALLART Professeur 2 rue de l'Epargne 95600 Eaubonne 06.09.89.00.70	Madame Saïda ATOUI Assistante laboratoire photographie 9 avenue Aristide Maillol 95370 Montigny les Cormeilles 06.65.38.04.71	Monsieur Jacques BLOCAIL Manutentionnaire 6 Plateau des Gillères 91210 Draveil 06.82.36.89.54
Monsieur Didier COMMONT Avitailleur 13 rue du Marché 95190 Goussainville 06.99.45.57.86	Monsieur Fabrice CRIQUET Service clientèle 4 allée André Messagers 93500 Pantin 06.61.09.20.28	Monsieur Abdelillah DAHMANI Chauffeur 16 rue de la Métallurgie 93210 La Plaine St Denis 06.28.78.75.35

Monsieur Manuel DE BRITO VARELA Chauffeur 3 rue Jacques Decourt 60160 Montataire 06.69.27.11.14	Monsieur Patrick DENEVE Avitailleur 08 rue du Relais 95130 Franconville 06.60.65.25.37	Monsieur Babacar DIOUF Boulangier 41 rue raymond Ridel 92250 La Garenne Colombes 06.50.37.99.45 06.64.30.75.58
Monsieur Mohammed DOUIDI Expéditioniste 26 route de Saint Denis 95170 Deuil-la-Barre 06.23.45.22.13	Monsieur Edouard FANJUL Chauffeur démonstrateur 1 Impasse du Chauffour 60800 LEVIGNEN 06.08.56.72.54	Monsieur Damien FENDORF Chauffeur 25 rue des Hayettes 60530 Le Mesnil er Thelle 06.70.23.10.10
Monsieur Jean-Philippe GORAM Contrôleur de Vol 38 avenue du Colonel Fabian 93200 Saint-Denis 06.50.62.44.74	Monsieur Philippe HAROUTIOUNIAN Agent d'aéroport 3 rue Jules Ferry 95500 Gonesse 06.20.72.11.63	Madame Catherine JUHEL Employée 06 rue de la Ferme 60790 Valdampierre 06.81.25.07.15
Monsieur Didier LHERY Technicien d'entretien 96 rue Thérèse Lethias 95540 Méry-sur-Oise 01.34.21.58.17	Monsieur Alain LUSSAC Retraité Cadre 32 rue Bapst 92600 Asnières 01.47.93.26.47 06.64.91.37.96	Madame Monique MAINARD Réceptionniste 7 Les Larris Mauves 95000 Cergy Pontoise 01.30.30.14.20
Monsieur Jean-Luc MAURY Vendeur 3 Chemin de la Tuilerie 77410 Annet sur Marne 01.64.30.91.77	Monsieur Abdelaziz MHENNA Chauffeur de bus 4 Esplanade Salvador Allende 95100 Argenteuil 06.84.54.84.61	Monsieur Eric NIRO Chauffeur contrôleur 1 bois de la Noue Chemin du Poirier aux chats 95270 Luzarches 06.12.31.58.24
Monsieur Martial PASSE COUTRIN Chauffeur de bus 34 avenue de la République 77680 Roissy en Brie 06.60.78.96.02	Monsieur Didier SINTRAT Responsable de service 8 bis rue Racine 92500 Rueil Malmaison 06.16.37.02.69	Monsieur Jean-Claude TARIOL Conducteur de Bus 127 rue de la Gare 95120 Ermont 06.72.74.33.57

Monsieur Patrick VALLET Monteur 30 rue Parmentier 95430 Auvers-sur-Oise 06.13.20.72.61	Monsieur Marc VLAEMINCK Vendeur 4 rue Fernand Léger 93440 Dugny 06.88.86.25.80
---	---

Pour l'UNION DEPARTEMENTALE des SYNDICATS C.F.D.T

Monsieur Mohammed BRAHIMI Retraité 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex U.D. : 01.30.32.61.55	Madame Nicole CLOAREC Retraîtée 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex UD : 01.30.32.61.55	Monsieur Antoine CONSTANTIN Préparateur de commandes 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex U.D : 01.30.32.61.55
Monsieur Ludovic DAUTREPPE Préparateur de commandes 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex U.D. : 01.30.32.61.55	Monsieur Roland GOMY Retraité 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex U.D : 01.30.32.61.55	Madame Fabienne GRESLARD Technico Commercial 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex U.D : 01.30.32.61.55

<p>Monsieur Louis Gabriel COUDERC Chef de rayons 4 rue Jean Larosa 95520 Osny 01.34.22.04.88</p>	<p>Madame Christelle HABERKORN Chargée d'étude R.H 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex U.D : 01.30.32.61.55</p>	<p>Monsieur Jérôme JIROS Conditionneur 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex U.D. : 01.30.32.61.55</p>
<p>Monsieur Alain LAISNE Manager 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex U.D : 01.30.32.61.55</p>	<p>Monsieur Jean-Marc MATHIEU Facteur 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex U.D : 01.30.32.61.55</p>	<p>Monsieur Jean M'BEMBA Veilleur de nuit 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex U.D. : 01.30.32.61.55</p>
<p>Monsieur Marcel MONNERAY Livreur 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex U.D : 01.30.32.61.55</p>	<p>Monsieur Jorge MORGADO Préparateur 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex U.D : 01.30.32.61.55</p>	<p>Monsieur Michel PESTEL Cadre Technique 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Pontoise Cedex U.D : 01.30.32.61.55</p>

Pour l'UNION DEPARTEMENTALE des SYNDICATS C.F.E./C.G.C.

<p>Monsieur Yves BOREL Directeur Grands Comptes 19 Avenue André Malraux 92300 Levallois Perret 06.62.50.29.59</p>	<p>Madame Edith CHESNEY Gestionnaire 12 rue du Lavoir 60240 Montjavoult 03.44.49.89.24 06.82.49.45.17</p>	<p>Monsieur Alain COURSEAUD Mètreur 14 rue Henri Dunant 95400 Arnouville les Gonesse 01.34.53.87.31 06.66.59.72.17</p>
<p>Madame Béatrice LEGAC Ingénieur informaticien 9 rue du Docteur Pierre 92000 Nanterre 01.47.24.40.28 06.68.90.09.19</p>	<p>Monsieur Frédéric LIONNET Acheteur 2 rue du Syndicat 95120 Ermont 01.34.92.50.16 06.60.17.88.96</p>	<p>Monsieur Patrick MEULEMAN 25 avenue de l'Orangerie 95800 Cergy 08.71.27.49.09 06.71.58.17.06</p>
<p>Monsieur Jean MIOSSEC Retraité 11 rue des Fauvettes 95170 Deuil-la-Barre 01.39.83.56.39</p>	<p>Monsieur Pierre MORTINAT Directeur Commercial 15 Ruelle de la Chaumette 95270 Viarmes 06.09.76.96.47</p>	<p>Monsieur Jacques MOULIN Ingénieur 25 Allée des Noisetiers 95250 Beauchamp 06.17.30.43.80</p>
<p>Monsieur Patrick SELLES Technicien informatique 07 rue Gauguin 95420 Magny-en-Vexin 06.32.62.51.83 01.34.67.25.96</p>		<p>Monsieur Jacques WARGNIER Retraité Cadre commercial 172 voie de la Rocade 95680 Montlignon 01.39.59.27.86 06.84.48.24.31</p>

Pour l'UNION DEPARTEMENTALE du SYNDICAT U.N.S.A

<p>Monsieur Patrick BLARY Opérateur de sûreté 150 avenue de Paris 95150 Taverny 06.16.86.61.79</p>	<p>Monsieur Bruno Charles BOCK E R P 2 150 avenue de Paris 95150 Taverny 06.22.58.86.42</p>	<p>Madame Violaine BOULOY Hôtesse d'Accueil 150 avenue de Paris 95150 Paris 06.25.55.16.48</p>
<p>Monsieur Saïfallah BOUZIDI E R P 2 150 avenue de Paris 95150 Taverny 06.59.25.84.48</p>	<p>Monsieur Stéphane CICERI Agent de quai 150 Avenue de Paris 95150 Taverny 06.01.80.65.61</p>	<p>Monsieur Amine DAIF Chauffeur super lourd 150 Avenue de Paris 95150 Taverny 06.18.22.29.77</p>

Monsieur Merouane DAIF Chauffeur super poids lourds 150 Avenue de Paris 95150 Taverny 06.21.79.73.88	Monsieur Houari DERKAoui E R P 150 avenue de Paris 95150 Taverny 06.24.94.63.78	Monsieur Robert DESVENNE Chauffeur super poids lourds 150 Avenue de Paris 95150 Taverny 06.29.04.37.89
Madame Agnès DUMONT Agent d'exploitation 150 Avenue de Paris 95150 Taverny 06.22.71.16.51	Monsieur Olivier HUART Responsable de Parc 150 Avenue de Paris 95150 Taverny 06.85.83.30.54	Madame Sabrina KESSELMARK Agent administratif 150 Avenue de Paris 95150 Taverny 06.64.91.32.02
Monsieur Thierry LASZLO Conducteur Poids Lourds 150 Avenue de Paris 95150 Taverny 06.85.22.99.01	Monsieur Christian LEQUER Conducteur Livreur 150 Avenue de Paris 95150 Taverny 06.75.22.98.66	Madame Patricia LONG Hôtesse d'accueil 150 Avenue de Paris 95150 Taverny 06.15.75.53.78
Monsieur Franck MULLER Agent de quai 150 Avenue de Paris 95150 Taverny 06.27.08.34.93	Monsieur Arnaud PECHEUX E R P 2 150 avenue de Paris 95150 Taverny 06.99.23.42.01	Monsieur Mokrane REDJOUL 150 avenue de Paris 95150 Taverny 06.83.66.80.19
Monsieur Salem SAIDANI E R P 2 150 avenue de Paris 95150 Taverny 06.14.07.07.34		

CANDIDATS INDEPENDANTS

Monsieur Patrick DEMOCRITE Educateur 2B rue Henri Matisse 95300 Pontoise 06.59 77 29 73	Monsieur Antoine HERMET Vendeur 13 rue Saint Ladre 95270 Viarmes 06.20.33.81.87	Monsieur Jean-Paul VEZARD Contrôleur des installations électriques 35 C rue de la Beaune 93100 Montreuil sous Bois 06.87.67.50.20 01.48.59.41.41
--	--	--

Article 2 : La liste prévue à l'article 1er, ci-dessus, sera tenue à la disposition des salariés concernés dans chaque section d'Inspection du Travail, dans chaque Mairie du Département, et au Service d'Accueil des Entreprises de la Préfecture du Val d'Oise ;

Article 3 : Le présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val d'Oise, sera en outre diffusé à tous les Maires du Département, aux fins d'être publié dans leur commune ;

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise et Monsieur le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Val d'Oise sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera notifiée à chacune des personnes désignées à l'article premier.

Fait à Pontoise, le 06 Janvier 2009
P/LE PREFET du VAL d'OISE, et par délégation
LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
du TRAVAIL, de l'EMPLOI et de
FORMATION PROFESSIONNELLE

